



Lycée des Métiers
Gustave Eiffel

académie
Nancy-Metz



DOSSIER SOCIAL ETUDIANT 2018-2019

- BOURSES - LOGEMENTS -

Vous avez effectué une demande de bourse et/ou de logement universitaire pour la rentrée 2018/2019 sur le site :

www.messervices.etudiant.gouv.fr entre le 15 janvier et le 31 mai 2018.

(Après cette date, conformément à la réglementation en vigueur, toute demande sera considérée comme hors délai.)

Votre dossier de bourse sera géré par les services du CROUS LORRAINE.

Vous recevrez individuellement une notification de bourse 2018-2019, qui sera à déposer au secrétariat du Proviseur de l'établissement dans lequel vous allez effectuer votre inscription administrative.

Pour mémoire :

« L'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.

Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le reversement des sommes indûment perçues.»

Retrouvez toutes les informations des services du CROUS sur <http://www.crous-lorraine.fr>

